



Vos Élu-es vous informent



Comité Social et Economique du 28-29 Avril



Le CSE du 28 et 29 avril qui s'est réuni via Skype avait à la fois un ordre du jour ordinaire avec des points courants dans un contexte toujours extraordinaire et l'examen de pistes pour l'après....

- **Dé- confinement, des pistes et nos alertes :**

La réouverture des sites est envisagée le 18 mai. La direction attend le cadre national qui s'imposera et Pôle Emploi s'adaptera au fil des annonces gouvernementales.

Activités retenues :

Accueil filtré par vidéo portier (RDV ou urgence DE) si pas renvoi sur 3949

ESI

PRV

RDV si le conseiller le valide ou à la demande du DE validée par le conseiller

Un effectif maximum par agence sera déterminé au regard des consignes sanitaires, idem pour le maximum de DE autorisés dans l'agence. **Les principes sanitaires seront déployés en fonctions des postes occupés** (accueil, DE, entretien, bureau,...)

Les présences sur sites se feront par rotation avec le télétravail (sauf pour les personnes fragiles)

La déclinaison dans les agences se fera du 11 au 15 mai dans une démarche participative sans pour autant engendrer des obligations à se déplacer

- **Les DAPE seront les acteurs principaux** de la mise en œuvre de cette réorganisation pour coller au plus près des réalités de leur agence : calcul des possibilités maximales d'accueil en fonction des surfaces et des espaces, sens de circulation...).
- **Mise en place d'un « Sas sanitaire »**. La direction prévoit de faire occuper à tour de rôle un poste de « régulateur des entrées » chargé de vérifier le port du masque, l'utilisation du gel, etc... par tous les agents avec un système de rotation. **Nous sommes contre cette exposition inutile des agents**, d'autres solutions doivent être trouvées par la direction
- **Désignations de 2 « Référents Sanitaires » dans chaque agence** parmi les membres de l'ELD pour valider les ouvertures d'agence chaque jour avec intégrations des gestes barrière et gestion des gants, gels et masque par exemple). **Au SNU, nous rappelons** toutefois que ce sont seuls le DR et le DG en leur qualité de responsables Sécurité qui doivent garantir la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail de tous les personnels.

Même si nous sommes attachés à la réception des publics qui en ont besoin, l'urgence actuelle nous semble à la réorganisation pour une sécurisation des personnels et des usagers. La précipitation engendrera l'exposition à des risques alors que de nombreuses questions restent en suspens, ex : que faire si une personne veut entrer sans masque ? Le DR dit avoir interpellé M Bassères à ce sujet mais sans réponse claire, à qui la responsabilité incombe-t-elle ?... Lors de ce CSE, nous avons bien compris que les masques pour les demandeurs risquaient de manquer...quelle peut être la réponse des agents en face de cette situation ? Que faire aussi des incidents entre demandeurs d'emploi alors que vos fiches incidents nous révèlent des bousculades devant les vidéo portier avant même le confinement !

Si certains membres de la direction disent que l'on ne retrouvera pas le Pôle Emploi d'hier et d'aujourd'hui, celui de demain est certes à construire (pour la direction) mais surtout à sécuriser dans le contexte sanitaire actuel. Pour le SNU, une mise en perspective sur les mois à venir nous semble importante. La direction précise que toute la communication à l'externe sera Réouverture sur RDV

Nous rappelons qu'en cas de non-respect des règles de sécurité, chaque agent peut rédiger une fiche-incident voire utiliser son droit de retrait. N'hésiter à nous alerter afin que toutes les mesures soient prises pour la mise en sécurité de tous.

- **Sur le retour en agence**, le DR dit vouloir se caler sur le plan national sans que celui-ci ne soit défini pour l'instant, il assure toutefois que les personnels fragiles ou hébergeant des personnes fragiles restent télétravailleurs, les autres pourront retourner en agence même si le télétravail reste une priorité. **Nous vous rappelons que puisque le domicile devient un lieu de travail, les déclarations d'accidents sont aussi possibles, dans ce cas pensez à demander le certificat d'AT initial à transmettre à votre manager**
- **Sur les absences durant le confinement**, il n'y aura pas de chômage partiel, la priorité est de ne pas basculer les agents en absence autorisée mais de leur confier toutes les tâches possibles à distance, y compris avec l'utilisation de leur matériel personnel. Un défraiement est possible, il va être mis en place et nous y serons vigilants.
- **Certaines activités demandées par les ELD aux personnels non équipés frôlent l'occupationnel. Nous avons pointé des dysfonctionnements et des incohérences dans les entretiens téléphoniques et sur le reporting du travail remettant en cause le principe même du télétravail basé sur la confiance entre les ELD et les personnels. Le DR prend note et promet des mesures de cadrage tant au niveau du contenu que du compte rendu des activités « télé travaillées».**

« **Un nouvel horizon** ».... Devant la crise économique annoncée se pose la question du redéploiement des forces avec la possibilité pour des agents d'équipes entreprises ou des équipes CRE vers d'autres activités telles que GDD, ou CDDE qui vont inévitablement s'intensifier. Cela pourrait se faire via des lettres de mission. Nous attendons des précisions avec entre autres la question du « volontariat » des personnel et des formations indispensables. C'est un des chantiers d'**Horizon**, un projet annoncé comme participatif par la direction pour accompagner la reprise. « Préparation à la reprise de l'accueil physique en agence, aux effets de la crise économique à venir, penser pôle emploi ARA de demain et accompagner les équipes... autant de thèmes et de chantiers qui seront « animés » par des « **pilotes** », eux même chapotés par des « **sponsors** » membre de la DR... Pour constituer ces équipes de réflexion la DR indique avoir sollicité tous les agents via les DT, ... force est de constater qu'encore une fois sur le terrain seuls les « élus » sont au courant ! Au SNU nous exigeons dans un souci d'équité que cette information soit relayée à l'ensemble des agents pour que chacun puisse candidater s'il le souhaite. **Le DR utilise la messagerie pour ses messages sur le COVID, pourquoi n'en ferait-il pas autant pour ce sujet puisque cette information se perd dans les limbes des hiérarchies territoriales...**

Donc, si vous entendez parler du « **Cercle de confiance** », ce n'est pas un mauvais remake du film avec De Niro et Ben Stiller mais bien le projet **Horizon**... Pareil pour **REX**, ce n'est pas le nouveau chien renifleur du COVID acheté par la DR mais un acronyme de « **R**etour d'**E**xpérience », **décidément comme demain la NOVLANGUE a de l'avenir !**

La participation de tous permettrait de gagner en efficacité car les retours de terrains sont toujours utiles à la mise en place de nouveaux dispositifs. Alors « Cercle de Confiance » ou « des Poètes Disparus » ?



hier